



Compte-rendu Conseil Municipal

25 octobre 2021

Présence

Présents :

Jean-Paul AYRAL, Marie-Aude BARRIER, Pauline COHADE, Céline MARSIN, Frédéric MEUNIER, Pierre-Franck PAPPALARDO, Marie PEREIRA, Elodie PEREIRA OLIVEIRA, Raphaël ROUSSY.

Pouvoirs :

Luc ASTOUL à Jean-Paul AYRAL
Maryse CAREME à Elodie PEREIRA OLIVEIRA
Bruno CHAMPOUX à Pierre-Franck PAPPALARDO
Véronique FAURE à Jean-Paul AYRAL
Gilles LARGERON à Raphaël ROUSSY

Nombre de votants : 14

Excusés :

Luc ASTOUL, Maryse CAREME, Bruno CHAMPOUX, Véronique FAURE, Gilles LARGERON,

Non-excusés :

Intervenants : sans

Lieu de la séance :

Salle polyvalente avec application des mesures COVID19. Port du masque obligatoire

Secrétaire de séance :

M. Raphaël ROUSSY

Ordre du jour

- Nouveau statut SIEG 63.
- Approbation de l'acte constitutif et adhésion au groupement de commandes solaire dôme.
- City-Parc.
- Fond pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.
- Logiciel famille (Berger-Levrault).
- Informations et questions diverses.

Approbation du PV du conseil municipal du 19 juillet et 30 août 2021

Vote :

14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité



Compte-rendu Conseil Municipal

25 octobre 2021

1 – Nouveau statut du SIEG 63

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ÉLECTRICITÉ et de GAZ du Puy-de-Dôme a été créé par l'arrêté préfectoral du 14 mars 1947.

De nombreuses modifications statutaires ont eu lieu depuis cette création, la dernière ayant été approuvée par arrêté préfectoral du 8 août 2017.

Cette révision prévoit notamment le changement de nom du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme en « territoire d'énergie Puy-de-Dôme », donnant ainsi une suite logique à la délibération du 25 mars 2017, laquelle avait permis au SIEG de rejoindre la marque nationale « territoire d'énergie ».

En outre, la prise en compte de la fusion de certaines communes présentes dans les Secteurs Intercommunaux d'Énergie, la modification du nom de certains Secteurs Intercommunaux d'Énergie et l'intégration des adhérents à la compétence IRVE sont des éléments que nous intégrons à cette occasion.

Afin de poursuivre la démarche et conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous vous demandons de délibérer sur l'approbation de ces nouveaux statuts.

Je vous propose de donner un avis favorable

Vote :

14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité

2 – Groupement de commande solaire dôme.

Afin de développer les énergies renouvelables sur le patrimoine de RLV et des communes du Plan Climat-Air-Énergies Territorial (PCAET) de Riom Limagne et Volcans adopté en novembre 2019, un groupement de commandes permettant de coordonner et de regrouper les prestations (économies d'échelle) est envisageable.

Nous vous proposons d'adhérer à l'opération Solaire Dôme. Ceci nous permettra de faciliter la mise en œuvre de centrales photovoltaïques en toiture des équipements publics (ex : Salles polyvalentes, écoles, cantine etc.).

Vous trouverez ci-après le projet de délibération pour l'approbation de l'acte constitutif et adhésion au groupement de commandes solaire dôme.

Je vous propose de donner un avis favorable

Vote :

14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité

3 – City-parc

Après plus d'un an d'étude par la commission « City-Parc », et la présentation du projet en réunion publique le 17 septembre 2021, nous vous proposons de délibérer sur le projet suivant :

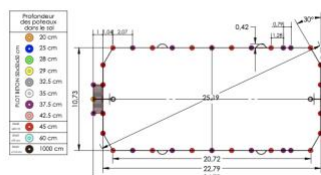
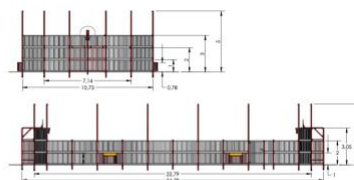
Choix des fournisseurs :

Le choix des fournisseurs a été réalisé lors de la commission du 10 mars 2021.

- OVAL'collectivité pour la fourniture et la pose de la structure
- RENON pour les travaux de terrassement et revêtement.

Pour rappel 5 devis avait été demandés pour la fourniture et la pose du parc 2 devis pour la partie BTP.

GAMME OPTIMUM
TSA3011253090



Localisation du terrain :

Après de nombreuses localisations étudiées lors de cette étude (6 au total), nous avons décidé de retenir l'emplacement dans la cour d'école.



Pour rappel, les éléments constituant ce parc sont :

- Un terrain de foot principal + 4 mini cages (brésiliens).
- 2 paniers de basket.
- Tennis pour l'école uniquement
- Volley-ball (multifonction) pour l'école uniquement
- Rehausse de palissade + grillage.
- Un pare-ballons.
- Structure métallique type acier galvanisé (thermo laqué).
- Dimensions 11 x 22m
- Enrobé + Traçage
- Deux accès sécurisés en alternance suivant types d'utilisateurs (un côté rue et un côté cour pour l'école).

Budget :

Une réactualisation des devis qui avaient été réalisés fin d'année 2020 a été nécessaire pour prendre en compte les différentes hausses.

| Fournisseurs | Prix 2020(TTC) | Prix 2021 (TTC) | % Augmentation |
|---------------------------------|-------------------|-------------------------------------|---------------------------------|
| OVAL'collectivité | 45960 € | 50496 € | 9.87% +4536 € |
| RENON (BTP) | 27004,42 € | 27797.52 € | 2.93% +791 € |
| Déplacement Aire de jeux (Oval) | 3480 € | 3480 € | 0% |
| TOTAL | 76444.42 € | 81773,52 € (68144,6 € HT) | 6.97 % +5327 € |

Subvention :

Nous avons pour le moment uniquement confirmation de la CAF pour un montant de 8000€.
Nous sommes toujours dans l'attente de la subvention du département (FIC : 8973 € par délibération n° 2020-085 du 18 décembre 2020)

Total : 16973 €

Autofinancement et/ou emprunt communal :

68144,6 € HT – 16973 € = 51171,6 € HT → **61405,92 € TTC**

A noter :

- Règlement à réaliser avec la participation des habitants en commission.
- Des améliorations possibles après l'ouverture (si besoin)
 - Pose de panneaux anti-bruit.
 - Système de vidéo-surveillance



Compte-rendu Conseil Municipal

25 octobre 2021

- Système ouverture à distance.

Je vous propose de donner un avis favorable

Vote :

10 Pour, 2 Contre, 2 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable

Le conseil demande de faire rapidement les devis pour la surveillance vidéo afin de mettre en place le système.

Marie-Aude BARRIER et Marie PEREIRA (Contre)
Luc ASTOUL et Céline MARSIN (Abstention)

Les raisons des votes contre et des abstentions sont motivées par le lieu d'implantation.

4 - Fond pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Le fonds de Solidarité Logement (FSL) géré par le service action sociale logement du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme nous demande une participation financière afin d'accompagner les familles les plus en difficultés.

La commune de Malauzat n'a pour le moment jamais participé à ce fond.

Je vous propose de donner un avis défavorable

Vote :

13 Pour, 1 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis défavorable

Luc ASTOUL (Contre)

5 – Logiciel famille

Nous vous avons présenté lors du conseil municipal du 30 août 2021, une information sur l'obligation de mettre en place un nouveau logiciel de famille et permettre de gérer l'arrêt de la mise à disposition des calculateurs de la CAF63 pour la gestion de l'ALSH.

Utilisant actuellement en mairie de nombreux modules du progiciel « Berger Levraut » et permettre un interfaçage complet sans ré-encodage et erreur de saisie, nous avons décidé de rajouter un nouveau module « BL Enfance » du même fournisseur.

Le coût de ce progiciel pour une durée de 5 ans est :
9889,2 € HT → 11279,04 € TTC

Une demande de subvention a été faite auprès de la CAF pour prendre en compte ce remplacement.

La commission sociale de la CAF du 4 octobre 2021 a décidé de répondre favorablement à notre demande et nous a accordé une subvention de :

- 2 352€ soit 80% du coût pour le financement de la formation sur le logiciel avant la fin de l'année,
- 4 830,08€ soit 80% du coût du logiciel sur la partie pointage en remplacement du calculateur (5 126€) et 40% sur la partie portail famille (1 823,20€) pour un total de dépenses de 6 949,20€

Au total 7182,08 € de subvention

Notre autofinancement communal sera de 2707,12 € HT → **3248,54 € TTC**

A noter :

Ce logiciel sera utilisé par le responsable de l'ALSH.

Je vous propose de donner un avis favorable

Vote :

14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité

6 - Informations et Questions diverses

Informations :

- Téléthon le samedi 4 décembre 2021
- PLU i va être arrêté au prochain conseil communautaire du 9 novembre 2021. Il peut être consulté sur le site de RLV.
- Projet bassins CEV : Sur la proposition du nouveau PLU i, la zone avait été classée en zone NR. A la demande de M. le Maire, seulement la partie sous la ligne électrique sera classée en NR. La partie boisée restera classée en N. Une intégration dans le paysage a été aussi demandée.

Question :

Pas de questions

Prochaine réunion lundi 22 novembre 2021 à 19h00 (salle polyvalente et mesures COVID 19).



The image shows a blue circular official stamp of the Malauzat Municipality. The stamp contains the text 'MALAUZAT' at the top, '19300 Puy de Dôme' at the bottom, and a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink.

Fin de séance à 20 h 30.

Le Maire,
Jean-Paul AYRAL